



**ASSOCIATION DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DU QUÉBEC
QUEBEC ASSOCIATION OF BUILDING INSPECTORS**

7811, LOUIS-H. LAFONTAINE, SUITE 204, MONTRÉAL, QC, H1K4E4
Téléphone : (514) 352-2427 Télécopieur : (514) 355-8248 www.aibq.qc.ca

DEMANDE D'ADHÉSION

1) Information personnelle

- a) Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____
- b) Adresse : _____ Ville : _____
- c) Province : _____ Code postal : _____ Courriel : _____
- d) Téléphone : _____ Cellulaire : _____
- e) Raison sociale (nom de la compagnie): _____
- f) Êtes-vous membre d'une autre association? Non _____ Oui, laquelle : _____
- g) Êtes-vous membre d'un Ordre professionnel? Non _____ Oui, lequel : _____
- h) À l'exception d'une infraction liée au Code de la sécurité routière, avez-vous été déclaré coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction pénale en vertu d'une loi provinciale ou fédérale depuis les 5 dernières années?
Non _____ Oui, laquelle : _____
- i) Avez-vous été déclaré coupable d'une infraction déontologique ou d'un comité de discipline depuis les 5 dernières années? Non _____ Oui, laquelle : _____

2) Les documents suivants doivent accompagner la demande (les demandes partiellement complétées ne seront pas analysées).

- a) Curriculum vitae.
- b) Diplôme d'études, attestation d'études et bulletin finissant.
- c) Paiement des honoraires pour l'analyse du dossier de votre *candidature.
- d) Faire parvenir votre photo couleur en format "JPG" à : info@aibq.qc.ca

3) En apposant ma signature à cette demande, je comprends et j'accepte les conditions suivantes :

- a) Souscrire aux règlements généraux, au code de déontologie, au syndic et à toute réglementation de l'AIBQ.
- b) S'engager à compléter le processus d'obtention du titre d'inspecteur en bâtiments et en biens immobiliers dans les délais prescrits par le processus d'accréditation (voir l'organigramme du processus d'accréditation).
- c) Une fausse déclaration entrainera automatiquement le refus ou l'annulation de mon adhésion.
- d) Avoir l'obligation de maintenir à jour les informations de mon dossier de membre.
- e) Pour pouvoir pratiquer en inspection sous l'un ou l'autre des différents titres obtenus (Candidat au titre d'inspecteur en bâtiments, Inspecteur en bâtiments et Inspecteur agréé en bâtiments), je devrai maintenir une assurance pour erreurs et omissions valides en tout temps (article 42 des Règlements généraux).
- f) Aucun remboursement des frais d'analyse du dossier.

Signature : _____ **Date :** _____

Montant ci-joint : _____

* Selon la grille tarifaire en vigueur